

## 3 NOUVEAUX ESPACES VÉLIGO FIN 2014 EN ILE-DE-FRANCE

Dans le cadre du programme de déploiement du service Véligo en Île-de-France, le STIF subventionne la création de 3 nouveaux espaces Véligo, dont la mise en service est prévue fin 2014.

### ■ Gare du Val d'Europe (77) – RER A

Le projet consiste à aménager sur l'accès Ouest de cette gare (dit « Montévrain ») un espace Véligo composé d'une consigne de 56 places sécurisées et 12 places en accès-libre. L'équipement Véligo sera aménagé au droit de l'entrée du bâtiment voyageurs de l'accès Ouest Montévrain. En plus des équipements habituels, cette consigne Véligo sera en outre équipée d'une pompe de gonflage électrique. Elle offrira également 6 places pour vélos à assistance électrique.

Le montant global de cette opération est estimé à 67 000 € HT et est financé par le STIF à 75% et par l'Etablissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Marne la Vallée (EPAMARNE) à 25%.

### ■ Gares d'Argenteuil et du Val d'Argenteuil (95) – Ligne J

Afin de répondre aux demandes de stationnement en Gare d'Argenteuil, deux abris Véligo en libre accès vont être installés de part et d'autres de la gare. Ces abris de 30 places chacun seront aménagés sur le parvis de la gare, place Séward et sur l'impasse des Buchettes, sortie « Orgemont ». Ces 60 nouvelles places s'ajoutent aux 36 déjà existantes.



*Simulation 3D d'un abri Véligo prévu en gare d'Argenteuil*

En gare du Val d'Argenteuil, 30 places en accès libre et 30 places en consigne sécurisée vont être créées. Cet espace Véligo sera aménagé à l'entrée nord de la gare (boulevard de la Résistance) en lieu et place de l'abri actuel.



*Simulation 3D de la consigne et abri Véligo prévus en gare du Val d'Argenteuil*

Le montant global de ces deux opérations est estimé à 120 000 € HT, et est financé à 75% par le STIF et à 25% par la Communauté d'agglomération Argenteuil-Bezons.



Véligo a été créé par le STIF et la Région Île-de-France pour inciter les voyageurs à utiliser leur vélo pour rejoindre les transports en commun. Première application du Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF), ce service se traduit par l'aménagement, à proximité immédiate des entrées de gares ou stations, de consignes sécurisées et/ou d'abris en accès-libre.

Les consignes sont accessibles avec une carte Navigo chargée d'un abonnement en cours de validité (Semaine, Mois, Annuel, imagine R, Solidarité Transport), et avec un abonnement annuel au service Véligo de 10 à 30 euros.

Véligo assure une qualité de prestation en termes de sécurité, d'information, d'entretien, et de conditions d'accès dans toute l'Île-de-France. Un dispositif d'information à l'extérieur de cette consigne collective donne aux voyageurs toutes les informations nécessaires pour une utilisation simple et efficace du service.

#### ■ Les avantages de Véligo pour les voyageurs :

- espaces Véligo situés à proximité immédiate des accès aux gares ou des stations (distance maximale de 70 mètres) ;
- stationnement en abri en accès-libre, couvert, équipé d'arceaux permettant d'accrocher le cadre et les roues de vélos ;
- protection des vélos du vol et des dégradations en consigne ;
- logo régional permettant aux voyageurs d'identifier facilement les emplacements ;
- capacité de 30 places minimum en consigne, 12 places minimum en abris ;
- maintenance régulière assurée, pour des espaces entretenus et bien éclairés.

La maîtrise d'ouvrage, le choix du mobilier et la gestion des espaces Véligo sont assurés par les opérateurs de transport (SNCF, RATP) ou les collectivités locales gestionnaires de voiries. Le financement des Véligo est assuré à 75% par le STIF et à 25% par le maître d'ouvrage.

**Selon une enquête menée par le STIF en avril 2013, 92% des abonnés Véligo se sont déclarés satisfaits par le service Véligo.**



Il y a actuellement environ 1400 places disponibles dans une vingtaine de consignes et abris déjà en service. Une dizaine de projets sont en cours, dont ceux de Val d'Europe, Argenteuil et Val d'Argenteuil, qui porteront ce total à 2400 places. En tenant compte de ces 2400 places et du plan 2014-2016 voté par le Conseil du STIF du 2 juillet 2014, ce sont plus de 9 000 places Véligo qui devraient avoir été créées fin 2016 dans 180 gares et stations.

L'objectif du nouveau PDUIF est d'atteindre plus de 20 000 places labellisées Véligo (consignes sécurisées et abris) à l'horizon 2020, portant ainsi le nombre total de places vélos en gares et stations à plus de 30 000. C'est pourquoi de nouveaux projets sont actuellement à l'étude sur différents projets de transport, tels que les prolongements ou nouvelles lignes de tramway, le prolongement du RER E à l'ouest, les Tram-express et le Grand Paris Express.

#### CONTACTS PRESSE

■ **Sébastien Mabile**

01.47.53.28.42

[sebastien.mabile@stif.info](mailto:sebastien.mabile@stif.info)

■ **Guillaume Autier**

01.82.53.81.05

[guillaume.autier@stif.info](mailto:guillaume.autier@stif.info)